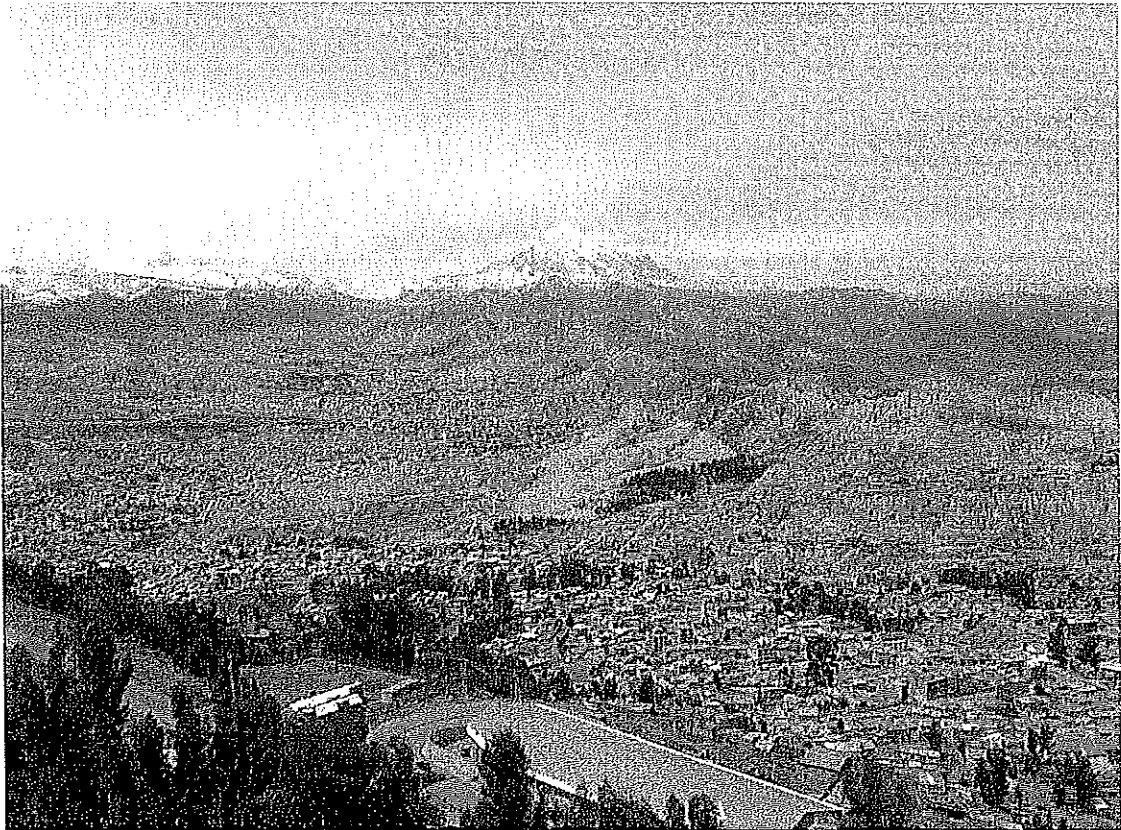


**PROGRAMME DE COOPERATION
2014-2016**



BOLIVIE


H2


TABLE DES MATIERES

1. CADRE DE REFERENCE

1.1 Principes généraux

1.2 Politique belge de coopération au développement

1.3 Priorités boliviennes de développement

1.4 Engagements mutuels

2. COOPERATION BELGO-BOLIVienne EN COURS

2.1 Coopération gouvernementale

2.2 Coopération non gouvernementale

2.3 Coopération multilatérale

2.4 Appui au secteur privé local

2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PC en cours

3. PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2016

3.1 Introduction

3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014-2016

3.2.1 Programme d'Appui à la Gestion Intégrale des Bassins Versants – 2è Phase (PNC2)

3.2.2 Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes

3.2.3 Programme de Renforcement des Compétences

3.3 Thèmes transversaux

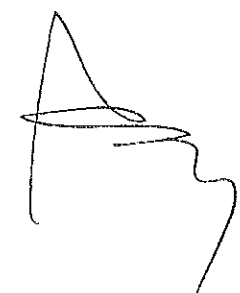
3.4 Planification, mise en œuvre et concertation

4. APPROBATION DES DOSSIERS D'IDENTIFICATION

5. LE CADRE DE PROGRAMMATION PAYS et de SUIVI-EVALUATION

Annexe - Aperçu des interventions bilatérales en cours

HR



Acronymes

MMAyA : Ministère de l'Environnement et de l'Eau
GIRH : Gestion intégrée des Ressources Hydrauliques
MIC : Gestion Intégrale des Bassins Versants
PC : Programme de Coopération
PNC : Plan National des Bassins Versants
PNC2 : Plan National des Bassins Versants - 2^{ème} phase
VRHyR : Vice-Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Irrigation
CTB : Agence belge de Développement
NCPE : Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (bolivien)
PND : Plan National de Développement
MIC : Middle Income Country (Pays à Revenu Intermédiaire)
MIP : Micro-intervention Projet
VLIR : Vlaamse Interuniversitaire Raad
CIUF : Conseil Interuniversitaire de la Communauté Française
APEFE : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger.
ONG : Organisation non gouvernementale
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
CAF : Corporación Andina de Fomento
APD : Aide publique au Développement
VNU : Volontaire des Nations-Unies
JPO : Junior Project Officer
OHCHR : Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
BIO : Société Belge d'Investissement pour les pays en Développement
DG D : Direction Générale de la Coopération au Développement
REC : Réponse Européenne Coordonnée
PARC : Programa de Apoyo al Riego Comunitario
PROMIC: Programa de Manejo Integral de Cuencas

H2



1. CADRE DE REFERENCE

1.1 Principes généraux.

Le présent Programme de Coopération 2014-2016 (PC 2014-2016), approuvé lors de la Commission Mixte du 27 février 2014, décrit les interventions que l'Etat Plurinational de Bolivie exécutera, avec l'appui du Royaume de Belgique. Il définit en particulier les objectifs, les secteurs et thèmes transversaux, la durée du programme, ainsi que le budget indicatif.

Il se réfère en particulier :

- a) sur le plan international :
 - o aux Objectifs du Millénaire pour le Développement
 - o aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
 - o au Code de Conduite de l'Union Européenne sur la complémentarité et la division du travail
 - o aux principes définis lors du Forum de Busan sur l'efficacité de l'aide
 - o à la réflexion en cours sur les objectifs post-2015
 - o au statut particulier de la Bolivie de Pays à Revenu Intermédiaire (Middle Income Country, MIC)

- b) sur le plan bolivien :
 - o à la Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (NCPE)
 - o au Plan National de Développement (PND)
 - o à l'Agenda Patriotique 2025
 - o à la Loi-cadre des Autonomies et de la Décentralisation
 - o à la Loi de la « Terre-Mère »

- c) par rapport aux priorités de la coopération belge :
 - o à la Loi belge relative à la Coopération au Développement (19 mars 2013)
 - o à la Note de Politique du Ministre de la Coopération au développement (novembre 2013)
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et sa nouvelle grille d'analyse
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'Egalité des Chances entre les Femmes et les Hommes
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge pour les Pays à Revenus Intermédiaires.
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'appui au secteur privé
 - o à la note stratégique de la Coopération belge sur le secteur Education
 - o à la note stratégique de la Coopération belge sur l'Environnement

Le PC 2014-2016 s'inscrit dans une phase de transition de 3 ans en matière de rapprochement des cycles de programmation de l'Union Européenne et ses Etats membres, en vue d'une programmation conjointe à partir de 2017.

Il tient également compte de la complémentarité entre les différents acteurs de la Coopération belge (la coopération gouvernementale, la coopération non gouvernementale, la coopération multilatérale et les programmes, les instruments et les institutions spécialisés).

112


1.2 Politique belge de coopération au développement.

L'objectif principal de la Coopération belge est l'atteinte d'un **développement humain durable**. A cet effet, des actions qui contribuent à une croissance économique durable et inclusive pour une amélioration des conditions de vie de la population dans les pays en développement et à leur développement socio-économique et socioculturel afin d'éradiquer la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, seront entreprises. Dans ce cadre, la Loi susmentionnée prévoit les quatre secteurs d'intervention suivants :

- les soins de santé primaires, y compris la santé reproductive,
- l'enseignement et la formation,
- l'agriculture et la sécurité alimentaire,
- les infrastructures de base.

La coopération belge retient trois **thèmes prioritaires** qui peuvent faire l'objet d'initiatives spécifiques :

- les Droits Humains, en ce compris les droits des enfants ;
- le travail décent et durable ;
- la consolidation de la société.

La coopération belge retient également deux **thèmes transversaux** qui doivent être pris en compte dans tous les secteurs d'intervention :

- la dimension genre, qui vise l'autonomisation des femmes et l'égalité des hommes et des femmes dans la société ;
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles, y compris la lutte contre les changements climatiques, la sécheresse et la déforestation.

Pour les pays à revenu intermédiaire, comme la Bolivie, la Belgique a développé une stratégie de coopération adaptée à leurs capacités financières afin de relever leurs défis en matière de développement. La nouvelle stratégie s'oriente vers :

- Un appui à la société civile dans toutes ses différentes formes d'expression,
- Un appui à une croissance économique stable, durable et inclusive,
- Un appui spécifique aux biens publics mondiaux que sont l'environnement, le climat et le développement durable,
- La redistribution du bien-être national (via la protection sociale et les impôts).

A travers cette nouvelle stratégie, la coopération belge vise à construire au maximum sur le potentiel institutionnel, financier et humain du partenaire en tant que levier pour un développement humain durable en se concentrant sur le transfert de connaissances, de technologie et de savoir-faire à travers des nouveaux instruments (comme la coopération triangulaire par exemple).

La coopération belge au développement est mise en œuvre à travers plusieurs canaux : la coopération gouvernementale, la coopération non gouvernementale, la coopération multilatérale, ainsi que les programmes, instruments et institutions spécialisés de coopération.

Le présent PC se veut être également un cadre de référence pour ces autres acteurs de la Coopération belge, **avec lesquels des synergies seront recherchées de manière systématique** lors de l'identification et de la formulation des interventions.

Enfin, la coopération belge porte une attention particulière à la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD). La loi définit la CPD comme un *processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement*

AZ


d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement.

La loi stipule : En vue d'assurer l'efficacité de la Coopération belge au Développement et de réaliser ses objectifs généraux, une cohérence maximale entre les différents domaines de la politique belge en faveur du développement est recherchée.

Ainsi, la Belgique s'attachera à poursuivre une cohérence de ses politiques publiques avec ses objectifs en matière de coopération au développement.

1.3 Priorités boliviennes de développement.

La coopération belge s'aligne sur les stratégies et plans de développement de la Bolivie. Parmi ces documents de référence :

La Plan National de Développement (PND)

Le fondement du **PND** est le concept millénaire du **Vivir Bien** (Vivre Bien), considéré comme l'accès et la jouissance aux biens matériels et la réalisation affective, subjective, intellectuelle et spirituelle en harmonie avec la nature et en communauté avec les êtres humains. Le PND comporte 4 piliers: "Bolivie **digne, souveraine, productive et démocratique** pour Vivre Bien".

La Nouvelle Constitution Politique de l'Etat

Depuis 2006, l'Etat bolivien est en refondation et les transformations ont été consolidées en 2009 avec la **Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (NCPE)**.

L'Agenda Patriotique 2025

En 2025, la Bolivie aura 200 ans. La vision du pouvoir bolivien, en vue de cet anniversaire est formulée dans l'**Agenda Patriotique 2025**, comportant 13 piliers. Les priorités du Gouvernement sont clairement définies dans ce document. Lancé le 16 août 2012, l'Agenda Patriotique 2025 constitue le fondement sur lequel s'alignent les politiques de développement du pays ainsi que les programmes de coopération. Les priorités fixées par le Gouvernement bolivien comportent notamment les axes suivants :

- **L'éradication de l'extrême pauvreté** pour les peuples indigènes, les paysans, les femmes, les enfants ...(**pilier 1**)
- **La socialisation et l'universalisation des services de base** avec souveraineté pour Vivre Bien (**pilier 2**)
- **La souveraineté productive avec diversification et développement intégral** (**pilier 6**)
- **La souveraineté sur les ressources naturelles** avec nationalisation, industrialisation et commercialisation, en harmonie avec la Terre Mère (**pilier 7**)
- **La souveraineté alimentaire** au travers de la construction d'une alimentation pour Vivre Bien (**pilier 8**)
- **La souveraineté environnementale** avec développement intégral, en harmonie et équilibre avec la Terre Mère (**pilier 9**)

L'Agenda Patriotique 2025, qui se perçoit comme la matérialisation de la nouvelle Constitution, vise essentiellement à la concrétisation de l'Etat-Société Plurinational. A cette fin, l'interculturalité constitue un paradigme essentiel de la politique bolivienne de développement. La reconnaissance, le respect de la diversité culturelle, le renforcement et la valorisation de l'identité des peuples indigènes sous toutes ses formes constituent des lignes d'actions auxquelles le Gouvernement bolivien souhaite accorder la priorité, notamment, par le biais du développement de l'éducation interculturelle.

1.4 Engagements mutuels

Conformément aux engagements internationaux et nationaux en la matière, les Parties attachent une grande importance au respect des Droits Humains et de l'Enfant et à l'égalité entre hommes et femmes. De même, les Parties reconnaissent l'importance de la gestion durable de l'environnement et des changements climatiques.

Les Parties reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance et s'engagent mutuellement à assurer la transparence et la redevabilité afin de lutter contre la corruption.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PC, y compris toute procédure ayant trait au lancement d'attribution ou d'exécution des marchés publics, les Parties veilleront à ce qu'aucun paiement, don ou bénéfice, de quelque nature que ce soit, pouvant être considéré comme un acte illégal ou de corruption, ne puisse être promis, commis, recherché ou accepté, directement ou indirectement. Les parties s'informeront mutuellement de tout incident ou suspicion d'incident de corruption lié à l'utilisation des fonds programmés dans ce PC. En cas de constat d'un acte inapproprié, une consultation entre les deux parties déterminera les actions appropriées à entreprendre, qui pourraient inclure notamment le remboursement des fonds détournés.

Les Parties s'engagent à prendre en compte l'ensemble des thématiques susmentionnées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions de la coopération boliviano-belge en vue de promouvoir une croissance inclusive, durable et équitable. L'appréciation des engagements mutuels sera réalisée lors des Comités de Partenaires.

2. COOPERATION BELGO-BOLIVIENNE EN COURS

Selon les données de l'OCDE, la Belgique se situe au 11^e rang des bailleurs en Bolivie, après la CAF (Corporación Andina de Fomento), la BID (Banque Interaméricaine de Développement), la Banque Mondiale, l'Espagne, les États-Unis et l'Union Européenne, et au 8^e rang des bailleurs bilatéraux.

En 2012, l'aide publique au développement de la Belgique (APD) en faveur de la Bolivie était de 10.435.061 EUR. L'évolution des dernières années du volume de l'APD belge pour la Bolivie indique une tendance à la stabilité. La coopération belge en Bolivie est caractérisée par la prédominance de la coopération gouvernementale. En effet, en 2012, 80% de l'APD totale belge provenait du canal de la coopération gouvernementale.

Une première **Convention Générale de Coopération** a été signée avec le pays en **1995**, suivie d'une seconde en **2009**.

H2


2.1 La coopération gouvernementale belge

La dernière **Commission Mixte de Coopération** s'est tenue à Bruxelles le 15 avril 2008. Elle a retenu deux secteurs d'intervention, s'articulant autour des plans et programmes boliviens :

- **Santé**
- **Développement agricole** (Eau/irrigation et Foresterie).

Le taux d'exécution (dépenses) du PIC 2008-2011 est de l'ordre de 51% au 31 décembre 2013. Il se réfère à 6 projets en exécution par la CTB :

- Programme d'appui à l'irrigation communautaire ;
- Programme d'appui au renforcement des réseaux de santé ;
- Programme d'appui sectoriel « Malnutrition Zéro » ;
- Projet de mise en valeurs des ressources forestières au Chapare ;
- Programme de Bourses d'Études ;
- Programme de micro-interventions ;

et 2 projets en coopération déléguée :

- Appui au projet "Vivir con el Agua"
- Appui au Defensor del Pueblo.

Les conventions spécifiques signées à ce jour entre les deux gouvernements représentent un engagement financier de l'Etat belge de 33 millions EUR hors bourse et MIP (soit un taux d'engagement de 91.25%).

Les deux secteurs d'intervention de la coopération belge (Santé et Développement agricole) sont des secteurs où la Belgique est active depuis plus de 20 ans. Son expertise dans ces domaines est largement reconnue et appréciée au plan national. Le PC actuel concentre ses actions dans les régions et municipalités les plus pauvres de Bolivie (dans les départements de Chuquisaca, Cochabamba, Potosi et La Paz).

La Coopération a évolué progressivement vers une approche programmatique, dans laquelle le Gouvernement bolivien exécute des programmes alignés sur les priorités stratégiques et les Plan sectoriels nationaux. Dans ce cadre, plusieurs interventions, concourant au même objectif, sont mises en œuvre sous différentes modalités.

Un tableau détaillé des interventions gouvernementales en cours se trouve en annexe du présent document.

2.2 La coopération non gouvernementale belge.

Les dépenses de la coopération non gouvernementales ont été relativement stables au cours des 4 dernières années et se situent aux environs de 4.7 millions EUR par an.

La coopération non gouvernementale en Bolivie passe par les acteurs suivants: les ONGD belges, la coopération universitaire (VLIR, CIUF), l'APEFE, l'appui par le biais d'institutions scientifiques et l'appui direct à la société civile locale.



2.3 La coopération multilatérale

Cette coopération consiste essentiellement dans du « core funding » (allocation d'une enveloppe non ciblée faite à différentes organisations ou agences du Système des Nations-Unies).

Néanmoins, la Belgique contribue via un financement ciblé au PNUD, à la mise en œuvre d'un projet de prévention des catastrophes : « Enhancing disaster preparedness in Andean Countries » (en Bolivie : Fortalecimiento del Sistema Nacional de Reducción de Riesgos y Atención de Emergencias y/o Desastres / SISRADE).

En 2012, la Belgique finançait également 1 VNU auprès de OHCHR, 1VNU et 2 JPO auprès de l'UNICEF.

Le budget alloué par la DG D à la Bolivie pour la coopération multilatérale en 2012 se chiffrait à 0.7% du budget total contre 3.8% en 2011.

2.4 L'appui au secteur privé local

La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) a été créée en 2001. BIO a pour objet social d'investir, directement ou indirectement, dans le développement de micro-, petites et moyennes entreprises et d'entreprises de l'économie sociale situées dans les pays en développement dans l'intérêt du progrès économique et social de ces pays tout en s'assurant d'un rendement suffisant. BIO a également pour objet social d'investir dans les projets d'énergie et les projets contribuant à la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, ainsi que dans les entreprises dont l'objet est de fournir des services de base à la population dans les pays en développement.

Ces interventions doivent conduire directement ou indirectement à un emploi productif durable, respectant les droits sociaux fondamentaux tels que définis par les conventions de base de l'Organisation internationale du Travail.

BIO peut également prendre des participations dans des fonds de développement et d'investissement orientés exclusivement vers les pays en développement pour autant que l'objet de ces fonds soit compatible avec l'objet social de BIO.

Le portefeuille de BIO en Bolivie comprend 5 interventions, dont 4 au niveau d'institutions de microfinance et 1 au niveau d'une banque commerciale.

2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PC en cours

Sur base de l'appréciation du PC 2008-2011, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Concevoir les interventions (depuis le stade initial du PC et de l'identification) selon un ordre logique de priorités:

- Définir conjointement avec la partie nationale les objectifs et les **résultats** que nous cherchons à atteindre (le « cœur » du programme) en fonction des bénéficiaires (*pour qui ?*)
- Ensuite : définir les **partenaires** avec lesquels nous allons travailler au sein des interventions : les acteurs (*avec qui ?*)



- Enfin : définir les **modalités** d'aide ou d'exécution les plus adaptées pour atteindre les résultats visés (*comment ?*)

2. Prendre en compte dès la phase de conception des interventions 1) les **capacités** des principales **institutions partenaires** (sur base, notamment, d'un *diagnostic organisationnel* à réaliser *avant la phase d'exécution* proprement dite); 2) une **appropriation** totale ; et 3) une **stratégie de durabilité**.

3. Prévoir des mécanismes **flexibles**, de manière à garantir une **Assistance Technique** (et une expertise sectorielle) de qualité, **en fonction des nécessités et des besoins** identifiés. Cette assistance technique doit pouvoir être mobilisée pour du court terme ou des périodes plus longues. Elle doit également pouvoir répondre à des demandes d'expertise ciblées et de haut niveau, qui se présentent en cours d'exécution du PC (PAERE : Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes).

4. Orienter davantage l'appui au **renforcement institutionnel des capacités, avec une attention particulière au développement stratégique des ressources humaines**. Le renforcement des capacités implique une stratégie de mise à disposition d'outils en fonction des besoins (bourses, formations, échanges Sud-Sud etc...) et un suivi en termes d'impact.

5. Porter une plus grande attention au suivi et à l'évaluation (**évaluations ex post d'impact**) ainsi qu'à la **gestion axée sur les résultats**.

6. **Prioriser** un certain nombre de **thèmes transversaux clés** dans le cadre des programmes du prochain PIC et prévoir un **budget** et des **indicateurs spécifiques** pour le suivi de ces thèmes prioritaires.

Par ailleurs, la CTB a effectué en juin 2013 un **Overall Assessment** pour la Bolivie (Analyse des risques fiduciaires liés à l'exécution nationale de projets et/ou programmes) en vue d'intégrer dans le PC 2014-2016 des appuis budgétaires (ou Basket funding) pour financer des programmes nationaux gérés en exécution nationale.

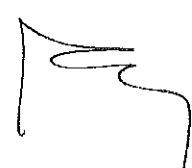
Le rapport de l'*overall assessment* permet d'entrevoir favorablement l'appui à des programmes gérés en **exécution nationale**.

3. PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2016

3.1 Introduction

Le PC 2014-2016 est un PC de transition de 3 ans, élaboré dans l'esprit de la « Réponse Européenne Coordonnée » (REC), préparée l'Union Européenne et ses Etats membres, en vue d'un dialogue conjoint avec le Gouvernement bolivien et de la préparation d'une programmation conjointe à partir de 2017.

Tout en restant présent dans le secteur de la **Santé** de par les actions émanant du PC antérieur qui se poursuivront jusqu'en 2016, le présent PIC se propose de contribuer principalement aux efforts du Gouvernement bolivien en matière de gestion de **l'Environnement et de l'Eau**, dans sa **vision intégrale**, et ce au travers d'un cadre stratégique qui précise le choix en matière de concentration sectorielle, d'objectifs global et spécifique, de thèmes transversaux et de modalités de planification, de mise en œuvre et de concertation. Il n'est cependant pas exclu, qu'au-delà de la période 2014-2016, le secteur de la santé ne soit retenu dans le cadre d'un nouveau PC.

MZ


Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MMAyA) travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan intégral de gestion de ce secteur, qui sera basé sur les Plans sous-sectoriels suivants : **Eau potable, Assainissement de Base, Déchets solides, Ressources Hydrauliques, Irrigation, Environnement, Changement Climatique, Biodiversité, Gestion et Développement Forestier.**

Le secteur Environnement et Eau est donc considéré ici dans son intégralité, le droit de l'accès à l'eau étant associé à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement, au développement durable, la sécurité alimentaire et la santé.

Une fois finalisé, le Plan Intégral sera accompagné d'un **Cadre logique et d'indicateurs**, permettant le suivi du secteur, sur base d'un processus de **suivi-évaluation conjoint** (ministère et donateurs), le leadership étant assuré par le MMAyA qui, à tous les niveaux, met d'ores-et-déjà en œuvre cette nouvelle vision d'intégralité, associant dans toutes ses actions l'accès à l'eau (potable et irrigation) aux problèmes environnementaux (tels que la déforestation) et à la gestion intégrée des ressources hydriques (dans une vision de gestion des bassins hydrologiques).

C'est ainsi que le Plan National des Bassins versants (**Plan Nacional de Cuencas – PNC**) est actuellement en cours d'exécution par le Viceministère des Ressources Hydriques et de l'Irrigation, avec l'appui de différents donateurs, dont principalement, l'Union Européenne, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse et les Pays-Bas).

Ce Plan a pour objectif la mise en œuvre d'une politique sectorielle de « **Gestion intégrée de l'eau et de gestion intégrale des bassins versants, avec des modalités de participation et d'autogestion, dans les perspectives des cultures et systèmes de vie locaux, comme base d'un développement humain et environnemental durable, dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique et d'impact des catastrophes naturelles** ». Il devra dans ce sens être veillé à la bonne cohérence des politiques dans les différents domaines concernés afin d'éviter les antagonismes possibles.

Il a été décidé de focaliser les activités de la Coopération belgo-bolivienne pour les 3 années en appui à la seconde phase du **Plan Nacional de Cuencas 2 (PNC2)** qui devrait donc constituer un sous-domaine du futur Plan Intégral de l'Environnement et de l'Eau. En Bolivie, la coopération belge dispose d'une expertise largement démontrée et appréciée en matière d'aménagement de bassins versants et d'irrigation. Le programme PARC (Programa de Apoyo al Riego Comunitario) en cours actuellement ainsi que le PROMIC dont l'exécution s'est étalée sur 10 ans (1999-2009) correspondent en tous points à cette vision intégrale de développement du secteur de l'eau.

Le choix des éléments qui seront appuyés dans le cadre du PC 2014-2016 se base sur la stratégie du « Plan Nacional de Cuencas » (Deuxième phase) du Vice-ministère des Ressources Hydriques et de l'Irrigation et se focalise sur :

- L'augmentation et la diversification de la production agricole familiale par le biais de projets GIRH/MIC visant à la protection des ressources hydriques et la gestion intégrale des bassins versants ;
- La gestion des connaissances et de l'information ;
- Le renforcement des capacités locales, organisatives et institutionnelles par le biais d'une gestion intégrale des vallées (« cuencas » ou bassins versants).

Ce choix émane de l'analyse de la demande de soutien bolivien, de l'évaluation de l'expérience de la coopération belge et de la disponibilité de l'expertise en la matière.

HR


3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014-2016

L'objectif global du programme est formulé comme suit :

« Contribuer à la réduction de la pauvreté extrême et des discriminations, à la diversification de la production agricole familiale, à la gestion durable des ressources naturelles et au droit à l'accès à l'eau, par le biais d'une approche intégrale ».

Les objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

- (i) accroissement de la sécurité alimentaire par le biais du renforcement de la gestion intégrée des ressources hydriques et la gestion intégrale des bassins versants**
- (ii) renforcement des capacités professionnelles des acteurs publics et organisations paysannes en matière de préservation et de gestion des ressources hydriques.**

La gestion intégrale des ressources hydriques (GIRH) et des bassins versants (MIC) comporte des aspects liés à la reforestation (pour protéger les sources d'eau et éviter les ruissellements), la construction de terrasses et des pratiques agricoles de type agro-écologiques au niveau de petites et moyennes exploitations agricoles, ainsi que d'autres actions en vue d'une production agricole durable et offrant plus de résilience aux effets du changement climatique. Le projet PARC (Programme d'Appui à l'Irrigation Communautaire), auquel contribue déjà la Belgique, entre dans cette catégorie de projets en appui au PNC.

La GIRH et MIC impliquent également 1) la mitigation des impacts négatifs des activités minières sur l'eau et la biodiversité, 2) l'incidence sur les politiques de zonification agro-écologiques et territoriales, 3) le renforcement de la protection des forêts et des parcs naturels, 4) l'utilisation de manière durable des bassins versants et de l'eau pour produire de l'énergie « propre ».

L'objectif est d'atteindre 160 micro-bassins gérés de cette manière afin d'accroître la sécurité et souveraineté alimentaire et contribuer au VIVIR BIEN par le biais notamment de la récupération de l'auto-estime des populations paysannes concernées.

La réalisation de ces objectifs engendrera une amélioration des conditions de vie de la population, de leur sécurité alimentaire, et de leurs revenus dans les zones du programme.

Les objectifs spécifiques tiennent compte des thèmes transversaux, à savoir l'empowerment des femmes et l'égalité entre hommes et femmes, la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la transition vers une économie inclusive.

Les indicateurs permettant le suivi de la mise en œuvre et des résultats sont explicités dans le cadre de programmation et de suivi-évaluation, en annexe du présent document.

3.2.1 Appui au Plan National des Bassins Versants – 2è Phase (« Plan Nacional de Cuencas – 2da fase »).

La Bolivie est jalonnée de rivières au débit fluctuant en fonction des saisons, de montagnes et collines érodées au cours du temps qui font l'objet actuellement d'une attention particulière en vue de freiner la détérioration de la couverture végétale suite aux mauvaises techniques agricoles et aux effets climatiques.

H2
